

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 mars 2026

---

RENFORCER LE CONTRÔLE, LA GOUVERNANCE ET LA RESPONSABILITÉ  
FINANCIÈRE DES AGENCES ET OPÉRATEURS DE L'ÉTAT - (N° 2531)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

N° 13

**AMENDEMENT**

présenté par

Mme Blin, Mme Corneloup, M. Tryzna, Mme Bazin-Malgras, M. Ray et M. Brigand

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:**

L'article L. 120-1 du code de la recherche est abrogé.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le Conseil stratégique de la recherche a mission de proposer de grandes orientations de la stratégie nationale de recherche.

Or ce comité présente une redondance administrative avec le « Conseil présidentiel de la science ».

Il convient donc de le supprimer.